

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitūs hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspicimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SWITZERLAND	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace : Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le puceron lanigère

Nous appelons l'attention de nos lecteurs du canton de Fribourg sur une publication qui vient d'être faite par le conseil d'Etat dans toutes les communes. Il s'agit de mesures à prendre contre un nouvel ennemi de notre agriculture. Le puceron lanigère s'attaque de préférence aux pommiers. Il a fait son apparition en Europe vers la fin du dernier siècle et a exercé ses ravages d'abord en Angleterre, en France, en Belgique et en Allemagne. C'est seulement depuis peu d'années que sa présence a été constatée en Suisse ; mais sa propagation a été assez rapide, puisque jusqu'à ce jour on l'a signalé dans quatorze cantons, au nombre desquels sont les cantons de Berne et de Vaud, qui environnent le canton de Fribourg.

Ce dernier canton est jusqu'ici indemne, ainsi que les cantons de Neuchâtel et du Valais ; mais il est fort à craindre que le puceron destructif n'y pénètre des cantons voisins, si on néglige les précautions fort sagement prescrites par l'autorité fribourgeoise. C'est pourquoi toute la population agricole devra exécuter ponctuellement les prescriptions du conseil d'Etat. C'est une importante ressource de nos campagnes qui est menacée.

Dans le but d'aider à combattre les ravages du puceron lanigère, le Conseil fédéral a promulgué, sous date du 20 février dernier, une ordonnance fort opportune ; en outre, le département fédéral de l'agriculture s'est adressé à M. le professeur Muhlberg, à Aarau, et à M. Kraft, horticulteur à Schaffhouse, et leur a demandé un petit traité sur le puceron lanigère, sur sa nature, les moyens de le découvrir et de le combattre. Ce travail a été traduit en français par M. Ducommun, traducteur-chef à la Chancellerie fédérale, et cette traduction vient de paraître (Wys, imprimeur-éditeur à Berne), en une brochure de 64 pages in-8^o, avec une fort belle planche en couleur représentant le puceron en ses différents états, et l'aspect des branches de pommier attaquées par le redoutable insecte. Le prix de la brochure est de 1 fr. 50.

Nous l'avons examinée avec le soin que méritait le sort des arbres fruitiers de notre canton, et nous l'avons trouvée un

peu technique, un peu savante. Ceux-là seuls peuvent la lire avec profit qui ont quelques notions des sciences naturelles, qui ont étudié dans les collèges, les écoles secondaires ou à l'Ecole normale. Ceux-là trouveront tous les renseignements qui peuvent les aider à combattre le puceron lanigère. Ils feront bien d'en profiter pour leurs arbres et d'en faire profiter leurs voisins.

Car, ne l'oublions pas, tous les agriculteurs sont solidaires dans cette lutte contre l'insecte destructeur. Celui-ci, en effet, est pourvu d'ailes et s'en sert pour se transporter souvent à des distances notables. L'arrêté du conseil d'Etat donne une description sommaire du puceron lanigère, indique les principaux moyens de constater sa présence si par malheur il pénétrait dans le canton, et enseigne les procédés de désinfection à recommander. Ces renseignements peuvent suffire au commun des agriculteurs ; mais on fera bien cependant de consulter aussi la brochure de MM. Muhlberg et Kraft sur le puceron lanigère.

Nous ne reviendrons pas sur la question des arbres fruitiers au point de vue de notre économie agricole et même de nos besoins sociaux. Il est à désirer que la culture du pommier et du poirier se répande ; le cultivateur y peut trouver une ressource qui n'est pas à dédaigner, preuve en soit le canton de Zurich, qui a retiré douze millions de ses arbres fruitiers en 1884. En outre, il est désirable de favoriser la fabrication du cidre dans un pays qui manque d'une boisson saine et à bon marché. C'est le cidre produit dans les ménages ou vendu à bon marché (dans le canton de Zurich, on trouve partout un *Birnenmost* au prix de 50 cent. le litre), qui empêchera la consommation du schnaps de s'accroître dans nos campagnes, au grand détriment de la santé et de la moralité publiques.

Nouvelles suisses

Adresse du Pius-Verein à Sa Grandeur Monseigneur Lachat, archevêque de Damiette, ancien évêque de Bâle, administrateur apostolique du Tessin.

MONSEIGNEUR,

Le Comité central de l'Association suisse de Pie IX ne peut malheureusement plus

se dissimuler que l'heure approche où *Votre Grandeur*, s'inclinant devant les impénétrables desseins de la Providence et les miséricordieuses intentions du Saint-Siège, va s'éloigner du diocèse de Bâle, pour prendre en main l'administration ecclésiastique du canton du Tessin.

A la veille de cette douloureuse séparation, il ne nous est point permis, *Monseigneur*, de ne pas nous rappeler avec la plus profonde reconnaissance les précieux bienfaits dont notre Association est redevable à *Votre Grandeur*.

Quelle n'a pas été notre allégresse, *Monseigneur*, quelle n'a pas été notre légitime fierté toutes les fois que, lors de nos assemblées annuelles, nous avons eu le bonheur de vous posséder dans nos rangs, de recevoir votre bénédiction épiscopale et de recueillir de votre bouche ces paroles éloquentes qui consolent nos âmes et nous animaient tous d'un courage nouveau !

Cette faveur vous avez daigné nous l'accorder à plusieurs reprises et sur plusieurs points de notre bien aimé sol helvétique. Vous avez marché à notre tête au sanctuaire béni de *Notre-Dame des Ermites* — au vénérable tombeau du *B. Nicolas de Flue*, le glorieux Protecteur de notre Patrie et de notre Association — dans d'autres localités de la Suisse catholique — sur les bords du *Lac Majeur* — au pied de *Notre-Dame del Sasso*.

Que la divine bonté vous récompense au centuple, *Monseigneur*, de tout ce que vous avez fait pour l'Association suisse de *Pie IX* ! Que la céleste rosée de la grâce continue à féconder vos labours apostoliques ! Que les jours dont le Ciel vous favorisera encore soient longs et heureux. **Ad multos annos !**

Des coups graves ont récemment atteint notre Association. M. le Comte Scherer, notre vénéré Président central — M. le Commissaire Niederberger, M. le Conseiller Dossenbach, et d'autres encore nous ont été ravis ; et voilà que *Votre Grandeur*, après nous avoir si souvent encouragés et toujours protégés, va, elle aussi, s'éloigner de nous ! Mais non, *Monseigneur* ; au delà du Saint-Gothard, au milieu de nos bien aimés confrères du Tessin, vous resterez l'ami et le protecteur de notre Société et de ses œuvres. Nous en sommes assurés et c'est ce sentiment qui nous aidera à supporter votre absence avec résignation. Au milieu de toutes nos peines et de toutes nos difficultés, nous tournerons nos regards vers le Tessin

et nous reprendrons courage en disant : *Monseigneur l'archevêque de Damiette est avec nous.*

Puisse donc la divine Providence, après avoir soumis votre épiscopat à des épreuves aussi cruelles que glorieuses, lui accorder désormais des jours sereins et paisibles et les prolonger **ad multos annos** pour la gloire de Dieu, le service de l'Eglise et l'honneur de notre chère Patrie !

C'est en priant le Ciel de ratifier ces vœux que nous nous permettons, *Monseigneur*, de solliciter votre bénédiction sur nous, sur notre Société, et sur les œuvres catholiques qu'elle patronne.

Veillez agréer, *Monseigneur*, l'hommage de la respectueuse affection et de la filiale vénération avec lesquelles nous serons toujours heureux de nous dire

De Votre Grandeur

Les serviteurs très humbles.

Au nom et par ordre du Comité central du Pius-Verein suisse.
Lucerne, mai 1885.

Suivent les signatures.

RARETÉ DE L'OR. — C'est à croire qu'il n'y a plus d'or en Suisse, en dehors des caveaux des banques d'émission et des coffres-forts des gens qui aiment l'or pour l'or, qui en ont une réserve dans leur secrétaire ou dans de vieux bas. Un correspondant bernois du *Lucerner Tagblatt* annonce que les conseillers nationaux ont été fort surpris de toucher cette fois leur indemnité de présence en billets de banque et que les conseillers fédéraux, qui recevaient d'habitude leur traitement en or, doivent se contenter depuis quelque temps de banknotes. Le papier et l'argent abondent, mais l'or a pris le chemin de l'étranger.

Berne

La *Berner Post* annonce que les Sociétés d'agriculture de Berne organisent pour le 31 août prochain à l'Enge, près Berne, une exposition avec concours de machines et d'appareils agricoles. Des primes importantes consistant en médailles d'argent et de bronze, en diplômes, en valeurs en argent et en mentions honorables pourront être décernées. Un essai pratique sérieux est prévu pour les objets exposés. Les conditions de la participation à cette exposition ont été établies de façon à faciliter les concurrents dans la mesure du possible, ceux-ci n'ayant à supporter que les frais de transport des instruments et ceux résultant de leur installation et de l'essai qui en sera fait. Comme un des principaux buts de ce concours est d'encourager notre industrie

Dépêches télégraphiques

BOLOGNE, 26 juin.

Le Souverain-Pontife Léon XIII ayant connu le résultat splendide du Pèlerinage spirituel au tombeau des saints Apôtres Pierre et Paul, et profondément touché par cette démonstration universelle et solennelle d'amour et de dévouement de tant de ses fils, daignera célébrer la sainte messe, le 29 courant, en se joignant au Pèlerinage et priant pour les personnes vivantes et défunes recommandées par les adhérents. Jean AQUADERNI, Camérier secret de Sa Sainteté.

PARIS, 25 juin.

Les bureaux de la Chambre ont élu la Commission chargée de rapporter sur le traité avec la Chine ; tous les membres sont favorables à la ratification, mais plusieurs veulent demander des explications sur les clauses commerciales du traité, qu'ils trouvent trop vagues. L'Académie a voté aujourd'hui pour

élire le successeur d'About. Après cinq scrutins infructueux, elle a ajourné l'élection à décembre.

PARIS, 25 juin.

La Chambre a voté à l'unanimité et sans discussion 40,000 fr. pour célébrer les obsèques de l'amiral Courbet à l'église des Invalides. Le corps sera ensuite transporté à Abbeville.

NEW-YORK, 25 juin.

Le roi des îles Hawai a envoyé un agent négocier l'annexion de ces îles aux Etats-Unis.

Le gouvernement mexicain prépare des économies et réduira les traitements supérieurs à 500 dollars. Il suspendra provisoirement les subsides aux chemins de fer.

LONDRES, 25 juin.

A la Chambre des lords, le lord chancelier, sir Hardinge Giffard, annonce que la reine a sanctionné la loi de répartition des collèges électoraux. Lord Salisbury explique les circonstances qui l'ont amené

à accepter le pouvoir. La Chambre haute s'est ajournée au 5 juillet sur la proposition de lord Salisbury.

Les communes se sont également ajournées à la même date.

M. Drumont Wolf a été chargé d'une mission spéciale en Egypte, mais il est inexact qu'il doive remplacer M. Baring.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

BERNE, 26 juin.

Conseil national

Sur le rapport de la Commission présenté par MM. Riniker (Argovie) Collomb (Vaud) la subvention proposée par le Conseil fédéral est accordée pour la correction de la Wiese.

Le conseil des Etats a invité le Conseil fédéral à faire abstraction comme prématurée d'une ordonnance sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique préparatoire au service militaire pour jeunes gens de 16 à 20 ans.

Le Conseil national a, dans sa majorité, décidé la suppression du postulat. Le conseil des Etats maintient son postulat. Une

longue discussion s'engage au Conseil national sur cette question. MM. Kaiser (Solothurn), Riniker (Argovie), Kurz (Argovie), Vonmatt (Lucerne), recommandent la suppression du postulat.

MM. Decurtins et Cribler proposent d'adhérer aux Etats. M. Durrer (Unterwald) soutient chaudement cette manière de voir. Le postulat est définitivement retranché par 50 voix contre 27.

Le Conseil des Etats discute la nouvelle disposition constitutionnelle adoptée hier par le Conseil national concernant l'alcoolisme. La Commission s'est divisée, la majorité représentée par M. Birman (Bâle) propose l'adhésion au Conseil national, la minorité par l'organe de M. Hauser (Zurich) recommande le rejet.

LONDRES, 26 juin.

La *Morningpost* affirme que la base du programme politique du nouveau cabinet dans les affaires étrangères sera l'union étroite avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

BERNE, 26 juin.

Le conseil des Etats a adhéré par 26 voix contre 9 à la décision du Conseil national dans la question de l'octroi de Genève.

nationale des machines, on admettra au concours, non seulement des fabricants hernois d'engins agricoles, mais encore ceux d'autres cantons. Tous renseignements seront donnés par M. Streit, économiste, à la Waldau, près Berne.

Schwyz

Le choix présumé du R. P. Bêat Rohner comme directeur de l'Ecole normale de Rickenbach a mis en émoi quelques journalistes radicaux. La *Nouvelle Gazette de Zurich* et le *Bund* montrent beaucoup de sollicitude pour la future formation des instituteurs schwyzois. L'appel du savant religieux d'Einsiedeln à la tête d'un établissement d'éducation fait jeter de hauts cris à tous ces plumeux, qui se préoccupent fort peu du côté scientifique de la question et veulent avant tout intimider le gouvernement schwyzois, de crainte de voir l'Ecole normale de ce canton prospérer sous une direction cléricale.

Le *Vaterland* ayant applaudi à l'idée de confier la direction de cet établissement au R. P. Bêat Rohner, qui a déjà fait ses preuves en matière scolaire, un journal public de Schwyz, le *Botz*, s'est empressé de dire que ce religieux n'a jamais fait partie du Conseil d'éducation, voulant insinuer par là qu'il n'était pas qualifié pour le poste auquel l'opinion du pays le désignait.

L'assertion du *Botz* a été aussitôt exploitée par la libérale *Gazette de Zurich*, qui met dans cette affaire une véritable passion, comme si elle était l'arbitre suprême des destinées du canton de Schwyz.

En réponse, aux déclamations du journal zuricois, le R^{me} P. Basile, prince abbé d'Einsiedeln, a publié la déclaration suivante :

Dans la question de l'Ecole normale, ni le gouvernement n'a échangé un mot avec moi, ni moi avec le gouvernement, ni avec aucun de ses membres en particulier, soit verbalement soit par écrit. Dès lors, j'ai gardé toute ma liberté vis-à-vis du gouvernement, en sorte qu'à une demande formelle je puis répondre oui ou non.

Le P. Bêat Rohner a été pendant de longues années, jusqu'à ces derniers temps, inspecteur scolaire, il a siégé au conseil d'éducation ainsi que dans diverses Commissions scolaires, et il s'est toujours activement et vivement intéressé au développement de l'instruction primaire.

Soleure

Les bouchers d'Ollen viennent d'insérer dans le *Tagblatt* un avis collectif par lequel ils informent le public d'une très grande réduction sur le prix de la viande ; en effet, ils déclarent qu'ils vendront dorénavant la première qualité de bœuf à 60 centimes, le veau à 80 et 60 cent, et le porc à 70 cent, la livre.

Valais

Dimanche 21 juin, le joli village de Naters a failli devenir la proie des flammes. Le feu éclatait vers les neuf heures et demie dans une maison située au milieu d'un groupe de plusieurs autres bâtiments, auxquels il s'étendit rapidement, activé qu'il était par un vent des plus violents, et en une demi-heure, une heure, trois granges étaient complètement dévorées. Les pompes de Brigue, Viège et des autres localités avoisinantes arrivèrent promptement avec de nombreux secours et parvinrent heureusement à circonscire l'incendie qui menaçait tout le village et se communiquait sur plusieurs points à la fois. Au bout de deux heures environ, on en était maître et Naters n'eut plus rien à craindre.

L'état du vignoble est des plus satisfaisants. La floraison vient de s'accomplir dans des circonstances exceptionnellement fa-

vorables, et la grêle ne connaissant pas nos coteaux, tout fait présumer une récolte abondante.

Jendi dernier, Bêtrison Antoine, des Audères, occupé avec son fils à abattre du bois dans une forêt, fut atteint si malheureusement par une pièce qu'il venait de déraciner qu'il fut projeté à une trentaine de mètres. Lorsqu'on le releva ce n'était plus qu'un cadavre. Il était âgé de 60 ans et père de cinq enfants.

Genève

Des bords du Léman, 24 juin.

Depuis plusieurs mois, la presse genevoise, l'édilité de la ville, celle de Carouge et la presque unanimité de la population du canton ne cessent de récriminer contre la suppression des octrois de Genève et de Carouge. Il me semble que les Genevois ont grand tort de partir ainsi en guerre contre la Confédération, contre sa Constitution et ses lois ; car, jusqu'ici, ils se sont toujours déclarés comme marchant à la tête des cantons progressistes, et toujours ils se sont mis à la remorque du parti qui, depuis de longues années, n'a jamais manqué une occasion de taper ferme et dru sur les cantons appelés retardataires, mais qui ne le sont que parce que leur position géographique ne leur permet pas de se payer des écoles à l'instar de celles de Genève. (Pour être juste, il faut ajouter que les budgets de ces cantons ne bouclent pas par des déficits de 900,000 fr. à 1 million.)

Puis n'a-t-on pas vu les Genevois marcher la main dans la main avec ces radicaux à tous crins, qui ne rêvent que centralisation à outrance au détriment des souverainetés cantonales ? Quand la Confédération, après tant d'autres, voulait faire avaler au peuple suisse la pilule de l'art. 27, n'avez-vous pas applaudi haut la main, Messieurs les Genevois ? Et aujourd'hui que vos amis de Berne suspendent sur votre propre tête l'épée avec laquelle d'autres cantons ont été menacées avec votre concours, vous jetez les hauts cris ! Avouez que vous n'êtes pas logiques, car il faut vouloir pour soi ce que l'on a voulu pour autrui.

D'ailleurs la suppression de vos octrois résulte de la Constitution fédérale de 1874, Constitution pour l'acceptation de laquelle vous avez fourni un fort contingent de voix, soit comme Etat confédéré, soit comme fraction du corps électoral suisse. De quoi vous plaingez-vous donc ? Si, maintenant que vous êtes pris dans les mailles du filet constitutionnel fédéral que vous vous êtes aidés à tisser, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes de votre sottise et cessez de nous rompre les oreilles avec vos jérémiades.

Un citoyen

qui a rejeté la Constitution de 1874.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres politiques

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, le 23 juin.

Vous avez lu la lettre du cardinal Guibert au Pape, et la réponse de Sa Sainteté. C'a été l'occasion, pour le cardinal Pitra, ce vrai fils de Saint-Benoît, disciple et émule de notre grand Dom Guéranger, d'adresser à son tour à Léon XIII une lettre qui respire, avec la plus grande soumission au Saint-Siège, le plus digne mépris des ignobles commentaires que la secte catholique-libérale s'était plu à faire de la lettre de Son Eminence au directeur d'un journal hollandais. Le cardinal s'est montré, une fois de plus, le prêtre tout pénétré de la tradition de l'Eglise, le chrétien des temps an-

tiques. Il n'y a rien à ajouter à sa noble démarche. Constatons seulement que tous les journaux affiliés à la secte catholique-libérale en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, en France, en Espagne et en Portugal, se sont empressés d'imprimer, avec un ensemble qui est évidemment un mot d'ordre, que le cardinal Pitra s'était vu refuser l'audience du Saint-Père ; qu'il avait abandonné son poste de bibliothécaire de la Sainte-Eglise romaine ; qu'il avait, devant une assemblée de quinze cardinaux, renié sa lettre au directeur de l'*Amstelbode*. Autant de honteuses faussetés ! Constatons, d'autre part, que l'abbé de Solesme ayant écrit au *Journal de Bruxelles* pour protester contre l'injure faite à Dom Guéranger en même temps qu'au cardinal Pitra, ce journal, fidèle aux traditions de la secte, n'a pas reproduit la lettre de Dom Contier.

L'intérêt politique du moment se concentre, en France, autour d'un certain nombre de lettres privées de l'amiral Courbet qui viennent d'être publiées. Je suis de ceux qui pensent qu'on a bien fait de les mettre au jour sans retard, rien n'important plus, à mon sens, que de démasquer, autant que possible, aux yeux de la foule, l'ignominie des gens qui nous gouvernent. Vous savez que je ne suis pas sûr que la foule ne tire jamais plus une juste conclusion, mais c'est là un bon moyen à employer, s'il en est encore qui puissent servir. L'impudence, les fourberies, le cynisme de ce coquin de Ferry se montrent pleinement dans ces lettres. Tout porte à croire que l'amiral Courbet était devenu un vrai chrétien ; mais son éducation ne l'avait pas préservé du levain révolutionnaire, puisqu'il prit part aux émeutes de 1848, et ses sentiments politiques ne semblent pas avoir été tout à fait les nôtres depuis, puisqu'il semble s'être borné à regretter la monarchie de juillet 1830. On ne peut donc dire qu'il fut un homme fort passionné contre la République. C'est surtout la réalité des faits qui lui arrache ces exclamations : « Quels misérables que nos ministres ! Quelle bande de complices la majorité de la Chambre leur offre de gaité de cœur, de propos délibéré, et cela en perspective du prochain scrutin ! » Voici, du reste, les faits qui ressortent de cette correspondance même : Le gouvernement a su dès le premier moment que la Chine nous faisait « ouvertement » la guerre avec des soldats « bien aguerris » ; nous aurions eu plus de chances de vaincre en suivant les plans intelligents de l'amiral Courbet ; mais, pour cela, il eût fallu frapper tout de suite de grands coups, et Ferry et sa majorité ne l'ont pas voulu de peur d'impressionner défavorablement à leur endroit les électeurs qui ne voulaient pas entendre parler de guerre ; d'où l'invention de « l'état de représailles », et des plans louvoyants partis de Paris qui ont fait verser dix fois plus de sang, diminué de beaucoup nos chances et nous ont enfin conduits à une honteuse défaite. Nos malheureuses troupes ont énormément souffert du mauvais climat de ces contrées, en même temps que de la guerre.

L'amiral Courbet, n'envoyant guère cette expédition qu'un point de vue de sa profession, la trouvait bonne en principe et, au commencement, grâce à son courage et à celui de ses officiers et de leurs hommes, il avait grande confiance dans le succès. Nous n'envoyons pas les choses de la même façon, même en nous plaçant au point de vue militaire. Il est à noter qu'il faisait peu de fond sur l'action de l'armée de terre : elle ne tenait pas seulement à cette antique rivalité existant entre les deux armes, mais son jugement est bien aujourd'hui, je le crois, l'expression de la vérité, malgré la bravoure personnelle de tant d'officiers et de soldats de cette armée... En somme, la vérité exacte est dans ces dernières paroles de l'amiral Courbet : « Nous sommes en pleine décadence. »

La famille Courbet est fort estimable de vouloir que la volonté dernière de leur illustre parent soit respectée, et que son corps repose à Abbeville parmi les siens. Elle semble d'ailleurs se soucier peu même des honneurs militaires : c'est avec raison ; il y a si peu d'honneur dans les honneurs aujourd'hui qu'on les prostitue en les prodiguant à des Gambetta et à des Hugo. Cependant le gouvernement semble ne pouvoir se dispenser de donner satisfaction à une grande partie de l'opinion publique en rendant à la dépouille de l'amiral quelques honneurs à son passage dans la capitale.

En Allemagne l'honneur reste mieux atta-

ché au honneurs, car cette nation n'a pas renié officiellement Dieu et son Christ comme la nôtre. Néanmoins, le maréchal de Manteuffel, couvert de gloire pendant sa vie, a défendu humblement qu'après sa mort on entourât son corps du bruyant appareil militaire, et l'Empereur Guillaume a respecté ses intentions. J'estime que, par le temps qui court, cette réserve du maréchal sied bien à tous les chrétiens.

Une bien intéressante correspondance a été adressée de Metz à l'*Univers*, à propos de cinq cents soldats allemands qui ont reçu, le 6 juin, le sacrement de confirmation des mains de Mgr l'évêque de Sion, coadjuteur de Metz. Tous les ans, à Pâques, on compte plus de six mille officiers et soldats communiant à la cathédrale, sans que la discipline militaire y soit pour rien, si bien que l'aumônier de l'armée, avant la confession, a coutume de terminer son allocution générale par cette formule si grande et si belle dans sa simplicité : « Ceux qui n'ont pas été touchés par la grâce peuvent se retirer. » En France, la plupart de nos pauvres soldats arrivent déchristianisés à la caserne, beaucoup de ceux qui étaient chrétiens perdent la foi ou l'habitude des sacrements, et les rares qui persévèrent sont odieusement moqués, et mal vus des Campenons et sous-Campenons qui peuplent en si grand nombre les rangs de nos officiers.

La Chambre a commencé la discussion du budget ; malgré les efforts du gouvernement pour cacher le fâcheux déficit à la veille des élections, le déficit existe et il n'est pas moindre de 300 à 350 millions. C'est la vérité qui a été clairement démontrée et par un député de la droite, et par un député de la gauche.

Notre Campenon s'est cru permis, avec la brutalité que je vous ai dit dernièrement que le chauvinisme français avait la bêtise de trouver gentille, de crier une insolence au député républicain, qui a, ma foi, remis cette brute malfaisante et hypocrite à sa place le mieux du monde, quoique républicain.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 21 juin.

La Providence, qui sait tirer le bien du mal et faire servir toutes choses au profit des élus, vient de glorifier encore une fois la sainte Eglise et son Chef, à l'occasion d'un acte profondément regrettable, surtout à cause des commentaires auxquels il a donné lieu et de l'empressement que mettaient déjà les ennemis du Saint-Siège à l'exploiter dans leur sens. Il en est résulté au contraire une affirmation éclatante de l'autorité pontificale et une soumission pressée, complète, admirable de tous les catholiques, à cette autorité suprême. L'occasion a été fournie par une lettre que S. Em. le cardinal Pitra, bibliothécaire du Vatican, avait adressée naguère au directeur d'une gazette hollandaise et qui aussitôt avait été reproduite et commentée par plusieurs journaux de divers pays. Dans l'ardeur des polémiques qui en ont résulté, dans la variété des commentaires, le scandale devenait manifeste et le péril très grave. C'est alors que le doyen de l'épiscopat français, S. Em. le cardinal Guibert, si particulièrement mis en évidence par l'adhésion de ses vénérés collègues à la fermeté de ses protestations contre un autre scandale public, a pris la généreuse initiative de consoler l'auguste Captif du Vatican, de la douleur des discordes intestines, plus pénibles assurément, pour son cœur de Père, que toutes les autres amertumes. La lettre de l'éminent archevêque de Paris et la réponse de Sa Sainteté viennent de paraître dans l'*Osservatore romano*, d'abord, et ensuite dans tous les autres journaux catholiques de Rome et de l'Italie. Tous ont été unanimes à témoigner de la plus entière soumission aux enseignements du Chef de l'Eglise. C'est qu'en effet, « au lieu de frapper et de sévir, le Souverain-Pontife a élevé le débat dans la région lumineuse des principes et des enseignements de l'Eglise. Sa personne disparaît : le bien et la grandeur de l'Eglise seule préoccupent le cœur de notre Père. » L'esprit de concorde des catholiques contre la conspiration de tant de puissances ennemies, leur abandon confiant et soumis dans l'autorité du Père qui les gouverne, leur

LA

VENGEANCE D'UN PÈRE

Par Charles d'AVOLD

Cuno vit bientôt que tout était perdu : il se déroba à mes coups et se réfugia dans l'intérieur du château. Mes guerriers l'arrachèrent de sa cachette et le traînèrent en ma présence.

Le misérable confessa toutes ses menées coupables ; il avoua même qu'il avait envoyé un sicaire jusqu'au fond de l'Italie pour se défaire de moi. Ce drôle, aussi rusé que son maître, était revenu, lui avait montré un poignard ensanglanté, et lui avait remis un écrit attestant ma mort. Un imposteur avait trompé l'autre, et dès lors Cuno s'était cru en sûreté, jusqu'au jour où je paraissais comme un vengeur impitoyable.

— Tue-moi, dit-il en terminant son récit : je mérite la mort et je la désire. En quelques mois, j'ai vieilli de vingt ans ; la mort sera pour moi une délivrance. Dieu m'a puni terriblement. Moi, qui ai chassé de leur château ton épouse et ton fils, j'ai vu périr ma femme et mes enfants, sous mes yeux, d'un mal étrange et mystérieux. Achève donc mon châ-timent.

Te l'avouerai-je, mon jeune ami ? En voyant à mes pieds ce traître, puni par ses remords plus que je n'aurais pu le faire, je me sentis pris de pitié.

— Cuno lui dis-je d'une voix moins amère, dis-moi, que sont devenus ma femme et mon fils ?

— Après la fuite de ton épouse, je fis des recherches et je retrouvai ses traces. Elle avait été recueillie, au delà du Rhin, à la cour de la reine Elisabeth. Toujours sous la crainte d'une vengeance future, je soudoyai un vagabond qui errait en Allemagne ; il me promit d'enlever l'enfant et de le conduire en Italie. Ton épouse est morte entourée de soins, et ton fils vit encore.

— Cuno, cette parole t'a sauvé la vie. Va, quitte ces lieux ; consacre le reste de tes jours à obtenir de Dieu le pardon de tes crimes ; mais évite de tomber jamais entre mes mains. Depuis ce jour, je n'ai plus entendu de ses nouvelles.

Je ne revis point le château de Lœvenstein, où j'avais vécu de si heureux jours. Cuno l'avait vendu ; la demeure de mes père était passée en des mains étrangères.

Demander justice, me remettre en possession, m'était facile ; j'en eus un instant la pensée. Mais je ne pus me faire à l'idée de vivre en ces lieux, où les miens avaient tant souffert. Je dis adieu à ma chère Alsace et je revins en Italie.

Les hommes m'étaient devenus odieux ; je me retirai loin d'eux, dans ces forêts impénétrables. Je rendis quelques services à ces fugitifs, à ces Bannis que le crime ou le mal-

heur ont exilés de la société. Leur chef fut tué ; ils m'offrirent de me mettre à leur tête.

J'acceptai, dans la pensée d'adoucir leurs ressentiments et d'imposer quelque ordre au désordre lui-même. J'ai réussi à leur épargner bien des crimes.

La solitude, le silence de la forêt, le temps aussi, ont adouci mes peines ; mais la paix et le bonheur ne seront jamais mon partage. Vous connaissez maintenant mon histoire.

Roderic avait écouté avec la plus vive émotion le récit du comte de Lœvenstein. Il lui serra la main avec affection et lui dit :

— Votre récit m'a troublé jusqu'au fond de l'âme : si vous cherchez un fils, moi j'ai longtemps cherché un père chéri. Je ne l'ai retrouvé que pour le perdre à jamais. Vous, du moins, vous pouvez espérer : votre fils vit encore.

— Hélas ! je n'ai plus d'espoir. A votre tour, dites-moi vos peines et vos aventures.

Roderic raconta à son nouvel ami ce que nous savons déjà : ses jeunes années d'orphelin, les vagues souvenirs d'un passé meilleur, la révélation inattendue qui lui avait été faite de son origine.

Tout cela est bien étrange ! murmura Ghino soucieux. La mort du prince Henri a été, il est vrai, entourée d'un mystère épais : on a parlé de crime ; on a assuré que Manfred n'était pas étranger à ce crime ; mais, jusqu'à présent, la mort de ce malheureux prince n'a pas été mise en doute.

— Aussi me suis-je refusé à croire, répondit Roderic. Je n'ai cédé qu'à l'évidence.

— Et maintenant, ajouta Ghino, qu'allez-vous faire ?

— Hélas ! je ne sais quel parti prendre. Combattre pour Manfred, l'assassin de mon père, me répugne ; favoriser les ennemis de ma race, serait un crime.

— Je comprends vos incertitudes. Mais ne vous parait-il pas plus sage de repousser d'abord l'étranger qui s'empare de vos biens, sans à demander ensuite compte à Manfred du sang qu'il a répandu ?

Roderic ne répondit point : le combat qui se livrait dans son âme n'était pas terminé.

— Votre conseil est bon, dit enfin le jeune homme : je le méditerai avec soin. Je consulterai de même Boson de Roara, qui a été un ami de mon père. Il est temps, vaillant chef des Bannis, de nous livrer au repos : le jour n'est pas loin.

La nuit que Roderic passa sous le toit de chaume de Ghino, fut agitée. Le jeune homme accueillit avec joie les premiers rayons de soleil, qui vinrent dissiper les ténèbres et l'arracher à ses préoccupations importunes.

Il se leva, prit un dernier repas avec son hôte, et se disposa à prendre congé.

— Roderic, lui dit Ghino, je ne vous connais que depuis quelques heures, et déjà je vous aime comme un fils. Acceptez cet argent, vous me le rendrez plus tard. En toute circonstance et quelque parti que vous preniez, comptez sur moi et sur mes hommes.

— Merci mille fois, et au revoir ! dit Roderic. Il serra affectueusement la main du chef des Bannis, sauta sur son destrier, et partit au galop sans regarder derrière lui.

Jamais séparation ne lui avait tant coûté. Ghino lui-même fut étrangement remué par cette rencontre.

(A suivre.)

docilité envers leurs Pasteurs et l'union de tous les fidèles et des évêques avec le Pontife romain, le renoncement à toute prétention d'examiner et de juger, selon la manière de voir des particuliers; les actes du gouvernement de l'Eglise, voilà ce que Léon XIII enseigne à tous, et notamment aux publicistes, avec une force d'autorité et une magnanimité admirables. Il veut, en un mot, que l'on ne soit ni plus catholique ni moins catholique que le Pape, car, dit-il, « les écrivains qui agiraient autrement, pour servir les vus et les intérêts de ceux dont Nous avons réproové dans cette lettre l'esprit et les tendances, manqueraient à leur noble mission, et ils se flatteraient aussi vainement de servir par là les intérêts et la cause de l'Eglise, que ceux qui chercheraient à atténuer et à diminuer la vérité catholique, ou à ne s'en faire que les soutiens trop timides. » En ce qui concerne la variété dans le gouvernement de l'Eglise, selon les divers pontificats, et même selon les diverses phases d'un même pontificat, Léon XIII rappelle qu'il n'est permis à personne de prétendre dicter au Pape la ligne de conduite à suivre ou de juger celle qu'il adopte. « Ce qu'il faut tenir sur ce point, dit-il, c'est que, dans le gouvernement général de l'Eglise, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les autres circonstances, il juge la meilleure. En cela, il est le seul juge, ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité. »

Ces principes fondamentaux, si solennellement confirmés, ont produit le merveilleux résultat que j'ai déjà signalé. Tous se sont inclinés devant l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, et les ennemis de l'Eglise, qui comptaient sur un scandale, doivent comprendre l'unité de leurs calculs et la divinité de l'institution contre laquelle viendront se briser tous leurs efforts.

S. Em. le cardinal Pitra, dont la lettre avait été l'occasion de commentaires si défavorables à l'autorité pontificale, a aussi été le premier à le regretter et à faire acte de la plus touchante, de la plus entière adhésion aux enseignements du Pape. Avec Léon XIII, il déplore ce que Sa Sainteté déplore, il désire ce qu'Elle désire, condamne ce qu'Elle condamne. Ce sont les propres termes de la noble lettre qu'il vient d'adresser au Saint-Père et qui a paru, hier soir, dans les journaux catholiques de Rome en même temps que le texte français de la réponse de Sa Sainteté au cardinal Guibert.

Le document pontifical est aussi particulièrement remarquable par les éloges décernés à l'éminent archevêque de Paris pour son zèle à défendre les intérêts religieux et les droits sacrés de l'Eglise, surtout dans l'occasion récente que Léon XIII rappelle à la fin de sa lettre.

Les catholiques de Rome ont été appelés aujourd'hui à faire preuve de cet esprit d'union que le Souverain-Pontife vient de leur recommander si vivement. Ils ont eu à prendre part aux élections administratives pour le renouvellement partiel de la municipalité. Il s'agissait d'élire vingt-quatre conseillers communaux et six provinciaux. La liste proposée aux électeurs catholiques par le Comité de l'Unione romano comprenait, pour les conseillers communaux, dix huit candidats à elle et six en commun avec la liste libérale; et pour les conseillers provinciaux, trois candidats exclusifs et deux communs aux deux listes. On sait que les conditions spéciales de la ville de Rome, savoir le grand nombre d'électeurs d'office qu'il est donné aux libéraux de recruter et d'enrégimenter, parmi les employés, les gardes de police, les gardiens des prisons, les douaniers, etc., expliquent l'acceptation de la part de l'Unione romano d'un certain nombre de candidats communs avec la liste libérale, d'ailleurs, cette acceptation même est subordonnée à la condition de fait que les candidats ainsi acceptés offrent des garanties suffisantes surtout en ce qui concerne l'enseignement religieux dans les écoles municipales. Nous devons constater aussi que sur les dix-huit candidats proposés d'abord d'une manière exclusive par l'Unione romano, il y en a eu trois: le commandeur de Rossi, le prince Doria et le marquis Lavaggi, qui ont été portés ensuite sur la liste de quelques journaux libéraux. Le résultat de la votation a assuré aux catholiques un succès partiel, d'autant plus remarquable qu'ils ont eu à lutter pour la plupart des candidats contre les forces coalisées des libéraux. On peut juger de l'ardeur de la lutte par le chiffre des votants qui a été supérieur de 3,000 à celui de l'an dernier, soit, pour 1884, 6,580 votants sur 23,591 électeurs inscrits, et pour 1885, 9,585 votants sur 23,873 électeurs inscrits. En ce qui concerne les vingt-quatre conseillers communaux, la liste de l'Unione romano a passé pour presque la moitié de ses candidats. Il y en a eu onze d'élus dont cinq à elle propre et deux tout à fait exclusifs. Pour les six conseillers provinciaux à élire, le triomphe de l'Unione romano a été satisfaisant encore. Elle a assuré l'élection de cinq candidats de sa liste, trois desquels lui étaient exclusivement propres.

Dans sa sollicitude pour les besoins de l'Eglise, le Souverain-Pontife vient de nommer, par l'organe de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, évêque de Southwark, en Angleterre, le R. Mgr Jean-Baptiste Butt, ancien auxiliaire de feu Mgr Coffin, évêque du même diocèse.

Par l'organe de la même Congrégation, le Saint-Père a élu vicaire apostolique du Japon méridional le R. V. Jules-Alphonse Cousin.

Il a été décidé d'ériger au Cap de Bonne-Espérance une nouvelle préfecture apostolique désignée sous le nom du fleuve Orange.

Le rév. missionnaire Giulianielli, chargé de présenter à Sa Majesté l'empereur de Chine la lettre autographe du Souverain-Pontife lui demandant la protection des missionnaires, vient d'arriver à Rome. Il s'est rendu aujourd'hui à l'audience du Saint-Père et lui a remis la réponse de Sa Majesté Impériale qui, à ce que l'on assure, est on ne peut plus satisfaisante. La lettre de l'empereur de Chine sera publiée prochainement, celle du Saint-Père l'ayant été déjà.

Le patriarche des Arméniens catholiques de Cilicie, S. G. Mgr Azarian, a envoyé au Souverain-Pontife une noble protestation contre l'arrêté du préfet de Rome qui interdit l'accompagnement solennel du Saint-Viatique. Cette protestation particulièrement éloquentement met en relief la liberté dont jouissent les catholiques dans la capitale de l'empire ottoman, même pour leurs processions publiques, tandis que dans la Ville-Sainte la liberté est seulement aux manifestations impies, aux cortèges sectaires, contre lesquels proteste le caractère auguste de la Cité pontificale.

S. Em. le cardinal Ange Jacobini, qui avait été atteint d'une pneumonie et dont l'état de santé inspirait de vives inquiétudes, va beaucoup mieux depuis deux jours.

Le ministère Depretis, comme vous le savez, est démissionnaire, depuis le 18 courant, à la suite du vote au scrutin secret qui n'a été adopté ce jour-là qu'à une voix de majorité absolue. La veille, le même vote par appel nominal avait donné 17 voix de majorité, parce que le président du conseil, M. Depretis s'était déclaré solidaire de son collègue M. Mancini. Un mois auparavant, le 3 mai, alors qu'il y avait encore un reste d'enthousiasme pour la politique coloniale, 84 voix de majorité avaient encouragé M. Mancini dans ses entreprises africaines. Ces étapes de sa dégringolade et la crise qui en a résulté correspondent évidemment aux vicissitudes de la politique anglaise. La chute de M. Gladstone a eu pour contre-coup celle du ministre italien qui avait procédé à l'occupation de Massouah avec le consentement et le plein accord du cabinet whig. Aussi l'avènement des Tories précocupe-t-il nos italiens au point de leur faire envisager comme une éventualité des plus probables la nécessité de l'abandon de Massouah, de peur des complications pouvant surgir à la fois de Constantinople et de Londres. Le prétexte de l'évacuation serait fourni par l'incendement de l'écluse et par le mauvais état de santé des troupes italiennes dans les stations de la Mer-Rouge.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'abandon de Massouah sera probablement décidé par ce même Depretis qui naguère proclamait sa solidarité vis-à-vis de M. Mancini. Celui-ci sera sacrifié à coup sûr, par suite du vote au scrutin secret qui a été ouvertement dirigé contre lui. M. Depretis, au contraire, si l'on en croit les bruits accredités, va être chargé de composer le nouveau ministère. Au reste, la crise ne prendra fin que lorsqu'on aura connu par les nouvelles de Londres les intentions du cabinet tory au sujet de la politique coloniale.

L'Eme cardinal Parocchi

ET LES CERCELS CATHOLIQUES D'OUVRIERS

L'Association catholique, organe de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, enregistre la désignation, par le Saint-Père, de l'Eme cardinal Parocchi, vicaire de sa Sainteté, comme protecteur de l'œuvre, en remplacement du regretté cardinal Chigi.

Les membres du Comité de l'œuvre, d'une part, et, de l'autre, le secrétaire général, M. le comte Albert de Mun, ont adressé à leur nouvel et vénérable protecteur leurs félicitations et leurs remerciements. L'Association publie les réponses de Son Eminence, et nous avons à cœur de les reproduire.

Voici d'abord la lettre qu'ont reçue les membres du Comité de l'œuvre:

Messieurs,

Plein de confiance en la divine Providence, j'ai assumé bien volontiers envers l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers l'honorable charge laissée vacante par la mort du très regretté Emc cardinal Chigi.

Les expressions de vive reconnaissance qu'à ce sujet vous m'avez envoyées, messieurs, me sont très agréables, non seulement comme témoignage de sympathie et de bienveillance, mais aussi comme assurance de l'union et de l'appui que je m'attendais à trouver. Avec ces moyens et ceux que vous fournirez mes faibles forces, soutenues par la bénédiction céleste, j'ai l'espoir de pouvoir être utile à cette institution si méritante, pour la prospérité de laquelle je ne cesserais de faire des vœux ardents.

Après avoir présenté votre supplique au très Saint-Père, je m'empresse de vous offrir, messieurs, l'assurance de mes sentiments de gratitude et de parfaite estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur.

L.-M. Cardinal-Vicaire PAROCCHI, Protecteur de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Voici maintenant la lettre qu'a reçue M. le comte Albert de Mun:

Monsieur,

Connaissant mon insuffisance, j'aurais hésité à accepter dans l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers la charge vacante par le décès du très regretté Emc cardinal Chigi, si la confiance dans l'aide du Ciel, la parole du Saint-Père et les témoignages de bienveillance et de sympathie reçus de messieurs les membres du Comité de la dite œuvre ne m'avaient encouragé à embrasser avec joie l'entreprise.

Vous venez maintenant de me confirmer, avec l'expression de votre reconnaissance et de vos promesses, le but si louable de votre œuvre. Vous avez donc raison d'invoquer, pour l'œuvre des Cercles, la constante et vivifiante bénédiction de l'auguste Chef de l'Eglise.

Je me réjouis de ces beaux et grands témoignages, et je saisis avec plaisir toutes les occasions de favoriser cette institution qui a si bien mérité de la société, particulièrement dans les difficultés qu'elle pourrait parfois rencontrer.

Je vous remercie de nouveau de tout mon cœur des sentiments que vous avez à mon égard, et en demandant à Dieu, pour l'œuvre des Cercles d'ouvriers, toutes les prospérités et les plus heureux succès, je vous prie d'agréer l'assurance de ma profonde estime, avec laquelle j'ai l'honneur de me soussigner votre très dévoué serviteur.

L.-M. cardinal vicaire PAROCCHI, protecteur de l'œuvre de Cercles catholiques d'ouvriers.

Une lettre de l'amiral Courbet

Le courrier de Chine a apporté lundi la lettre suivante de l'amiral Courbet à l'amiral Peyron, ministre de la marine du cabinet Ferry, qui l'a communiquée au Temps:

Bayard, le 7 mai 1885.

Mon cher amiral,

J'aurais dû, j'aurais voulu vous écrire par l'avant-dernier courrier ou par le dernier, une grosse indisposition m'en a empêché. Le 12 avril, révolte générale de l'estomac, des entrailles, du foie; Doué ne parlait de rien moins que de me renvoyer à ma famille par le plus prochain paquebot. J'ai tempéré cet affectueux élan et je profite de l'armistice pour me remettre. Je vais mieux, cependant je suis toujours au régime, même de correspondance, et je commence à croire que je ne me remettrai point complètement sous la zone torride.

Mais ce n'est point pour vous parler de mes petites misères que je vous écris. Je tiens à vous remercier tout particulièrement de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes propositions en faveur de ceux qui servent sous mes ordres avec tant de dévouement. La satisfaction de voir récompenser les mérites que je vous ai signalés m'a consolé de mille ennuis; ces encouragements ont aidé tout mon monde, officiers, soldats et marins, dans l'accomplissement d'une tâche ingrate qui exigeait toutes les qualités viriles, depuis la résignation jusqu'au courage le plus ardent. Je vous remercie de tout mon cœur.

Si les derniers événements de Lang-Son m'ont bouleversé, vous le devinez. Cette triste nouvelle, parvenue ici trois ou quatre jours après la prise des Pescadores, a causé la plus pénible impression à tous les étages de la hiérarchie et grandement atténué la joie de notre récent succès. Quelle paix allons-nous conclure dans des conditions aussi déplorables! Je m'arrête sur ce terrain-là.

Au revoir, mon cher amiral; veuillez bien présenter à Mme Peyron mes hommages et l'expression de mes meilleurs sentiments. Je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués et je vous envoie une bonne poignée de main.

A. COURBET.

Funérailles de l'amiral Courbet

Le conseil des ministres a décidé qu'un projet de loi serait déposé sur le bureau de la Chambre dans le but de faire les obsèques de l'amiral Courbet aux frais de l'Etat. La famille ayant exprimé le désir que l'inhumation eût lieu à Abbeville, la cérémonie se fera à Paris, aux Invalides, avec tous les honneurs que comportent les services et la haute situation de l'amiral Courbet.

Il est décidé que le corps de l'amiral Courbet sera débarqué dans l'arsenal de Toulon, avec les honneurs dus à un vice-amiral commandant en chef, mort dans l'exercice de son commandement.

La santé de l'empereur d'Allemagne

La Gazette de Francfort dit que les personnes qui ont été reçues par l'empereur dans les jours qui ont précédé son départ de Berlin, assurent que toutes traces de sa dernière indisposition ont presque disparu.

La marche seule lui est encore pénible, et probablement que, dans les premiers temps de son séjour à Ems, il sera obligé de se servir d'une chaise roulante.

On télégraphie d'Ems, le 23, à la Gazette de Cologne:

« Se sentant fatigué par le voyage qu'il avait fait la nuit précédente, l'empereur a passé l'après-midi d'hier dans un fauteuil placé près de la fenêtre, et la foule n'a pas cessé de venir le contempler.

« On ne sait pas encore si l'empereur, qui doit suivre ici une cure de trois semaines, prendra les eaux dans sa chambre ou au dehors. Dans tous les cas, l'empereur sera obligé, pendant quelques jours, de faire en voiture ses promenades en plein air, par suite de la grande faiblesse qu'il ressent aux jambes. »

Petites nouvelles politiques

On annonce qu'une seule modification sera introduite dans le ministère italien. M. Cadorna, sénateur, ancien ambassadeur d'Italie à Londres et actuellement président du conseil d'Etat, remplacerait M. Mancini aux affaires étrangères.

CANTON DE FRIBOURG

SOUSCRIPTIONS

en l'honneur de Sa Sainteté Léon XIII

reçues aux bureaux de l'Imprimerie catholique

(Troisième liste.)

ZÉLATEURS	FR. C.
M.M.	
Aurélien Chapatte, Chaux de Fonds	10 —
Simon Gollard, boullanger, Attalens	6 —
Abbé de Riedmatten, rév. curé, Saillon (Valais)	4 80
Casimir Lovay, Orsières (Valais)	10 —
Emery, Etienne, Liddes (Valais)	4 70
Pre-Fr. Ribordy, Liddes (Valais)	14 85
Jean Pache, à Villangeaux, près Rue	1 —
Claude Passaplan, Hauteville	10 —
Claude Tardin, Treyvaux	3 —
Robadey, r. curé, paroisse de Ponthaux	12 60
Genoud, instituteur, Onnens	35 50
L.-Xavier Girardin, aux Bois (Jura)	30 —
Mlle Marie Frésard, Noirmont (Berne)	10 —
S. G. Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem quatrième envoi	5 —
Joseph Mariétant, Champéry (Valais)	10 —
Morard, rév. curé, St-Maurice de Laques (Valais)	10 —
François Clivaz, Randogne, près Sierre (Valais)	11 40
François Vocat, Mollens, près Sierre	7 60
Rey, Erasme, Chermignon (Valais)	6 40
Cyrille Ecœur, Val d'Illiez (Valais)	10 —
Pre-J. Monay, Troistorrens (Valais)	1 30
Hyac. Fornage, juge sub. Troistorrens	6 —
Grandjean, rév. curé, Botterens	15 —
Mlles de Surbeck de Maggenberg, Fribourg	10 —
Repond, rév. curé, Chatonnay, à ajouter aux listes déjà indiquées	— 80
Dumas, rév. curé, paroisse d'Albeuve	124 —
St. Baettig, rév. chapelain, Ruswil (Lucerne)	70 —
Alphonse Kolly, Fribourg, 3e liste	10 —
Ant. Kuchler, coadjut., Kerns (Obwald)	27 —
Abbé Lachat, rév. curé, à Soulee (Jura)	10 —
Joseph Borgeat, Martigny (Valais)	1 30
Conus, notaire, à Rue	2 —
Victor Berset, Nouta, Villargiroud	4 20
Barras, rév. curé, Hérémence (Valais)	10 —
Monney, J., allié Badoud, à Corpataux	2 40
Mlle Louise Schmid, à Lucerne, à ajouter aux listes indiquées	2 —
M. Raboud, née Deschamp, à Romont	2 50
Henri Merking, ouvrier de fabrique, à Borken (Westphalie)	20 40
R. P. Maurus Benedict Tschudi, couvent Grimenstein, à Appenzell	25 —
Mes Kirchner, Aloyse, à Werligen, Neuenkirch, c. de Lucerne	10 —
Famille Remy de Bertigny	10 —
M. Repond, rév. curé, Grandvillard	10 —

Listes précédentes 5418 85
Total 6005 60

M. le député Hug nous envoie une longue lettre. La place nous manque. Ce sera pour demain.

On nous annonce la mort de M. Joseph Python, au Châtelard. Il serait entré dans sa centième année au mois de janvier prochain.

Le défunt est le père de l'ancien curé de Sorens, le digne prêtre qui poursuit ses études à Rome.

On a trouvé, lundi dernier, en la propriété des Villeux rière Gruyère, un homme étendu et qui rendit le dernier soupir sitôt qu'il fut arrivé au chalet neuf, où on le transporta. Après de longues recherches on est parvenu à déterminer son identité; c'est un agriculteur de Bouloz.

